

Lettre ouverte à l'attention des mairesses et maires des communes de la Mayenne;  
Aux chefs d'établissement de collèges et de lycées Mayennais,

La crise sanitaire que le monde traverse a conduit, le 12 mars dernier, le Président de la République à fermer l'ensemble des établissements scolaires pour protéger les plus vulnérables et freiner la progression du virus. De ce fait, les élèves que nous accueillons dans nos établissements ne se voient plus assurer la distribution de leur déjeuner quotidien, 4 ou 5 fois par semaine.

Pour un certain nombre de jeunes issus des familles les plus défavorisées, c'était le repas essentiel de leur journée, car complet et équilibré. De surcroît, notre système de solidarité fait qu'en plus, le coût de ce repas était pour leur famille largement pris en charge soit par les CCAS grâce à des tarifs sociaux dans le 1er degré -qui pouvaient aller jusqu'à la gratuité-, soit par l'intervention des fonds sociaux en collège et lycée.

La fermeture du système de restauration scolaire fait que bien malgré vous, ce sont des économies conséquentes qui sont faites pour les finances de votre collectivité ou de votre établissement scolaire. Désormais, le coût de ce déjeuner est assumé intégralement par les familles. Il y a eu là, subrepticement, un transfert de charge.

Personne n'en porte évidemment la responsabilité. Mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation au cours de laquelle ces aides financières resteraient inutilisées à un moment crucial pour ces familles souffrant parfois en plus du chômage partiel vu le contexte économique. Et c'est une situation qui risque de durer.

Pour que tous les jeunes puissent avoir accès à un repas complet quotidien, notre système de solidarité doit continuer à fonctionner pleinement ! Aussi, en tant que mairesse, maire ou chef d'établissement, SUD éducation vous demande solennellement de voir comment il serait possible de verser aux familles qui bénéficiaient jusqu'à présent des tarifs sociaux, une aide financière directe pour leur permettre de subvenir aux besoins alimentaires de leur(s) enfant(s) dans cette période de confinement. Cette mesure de solidarité, sous forme de chèques-alimentation reçus directement dans les boîtes aux lettres des familles concernées, a été prise par certaines communes de France et doit pouvoir être étendue à l'ensemble des familles défavorisées de notre département. Il se peut que vous ayez déjà mis en place ce dispositif et nous vous en serions reconnaissant.

Au delà d'une crise sanitaire, cette période de confinement révèle au plus haut point les inégalités sociales dont souffrent nos élèves : confort de vie dans les appartements et maisons, ambiance familiale, accès aux outils numériques, ... Elle laisse sur la touche les plus précaires, les plus fragiles. Le fait de leur assurer à tous un déjeuner quotidien est une mesure de justice sociale qui s'impose dans une période déjà troublée.

Marie-Anne BOUCHON co-secrétaire du syndicat Sud Education 53

sud.education53@orange.fr

